**Marc VINCENT** 

Enseignant Référent pour la Scolarisation des élèves Handicapés

Collège Olivier de Serres

8, allée Jacques Brel 69330 Meyzieu

tel: 06 89 92 88 05

mail: ce.ia69-ersh-meyzieu@ac-lyon.fr

## INFORMATION A LA FAMILLE

Démarches à effectuer pour une demande auprès de la MDPH

- 1. Un dossier complet doit être constitué pour chaque demande de compensation du handicap (pour une première demande, une modification du Projet Personnalisé de la Scolarisation ou le renouvellement de ce projet).
- 2. Pour vous procurer ce dossier, vous pouvez :
- -le télécharger sur le site de la MDPH
- -contacter la Maison Départementale du Rhône (MDR) de votre secteur pour qu'on vous l'envoie par courrier

Si vous habitez Meyzieu, Jonage, Jons ou Pusignan:

MAISON DU DEPARTEMENT DU RHONE

24, avenue Lucien Buisson 69330 MEYZIEU

tel: 04 72 45 06 20

- 3. Vous devez le compléter :
- formulaire de demande

Ne pas oublier de remplir la partie «expression des attentes et des besoins - projet de vie » (page 4)

- certificat médical obligatoire

(selon la situation, il peut être rempli par le médecin traitant, un spécialiste, un psychiatre, le médecin scolaire, etc...)

- copie d'un justificatif de domicile
- photocopie du livret de famille.
- des éléments scolaires :

L'établissement scolaire doit fournir la fiche « GEVASCO »

Ce document peut vous être donné soit par l'établissement scolaire, soit par l'enseignant référent.

La MDPH peut aussi vous demander de fournir un compte rendu et un bilan psychologique.

- 4. Lorsque le dossier sera complet, vous devrez le retourner à la MDR de votre secteur.
- 5. Ce dossier sera ensuite acheminé vers la MDPH, qui l'étudiera et vous recevrez <u>une</u> <u>notification</u> des décisions prises par la MDPH.

L'Enseignant Référent reste à votre disposition pour toutes informations ou questions que vous pourriez vous poser.

Vous pouvez aussi le solliciter pour vérifier avec vous que le dossier est bien complet.